

Convention unanime entre 2 actionnaires (Québec)

IDENTIFICATION DES PARTIES

- PRÉAMBULE
- RÉGIE INTERNE ET ADMINISTRATION
 - Exercice du droit de vote
 - Affaires bancaires
 - Livres
 - Restrictions aux pouvoirs des administrateurs
 - Convention unanime
 - Certificats d'actions
- DROITS ET OBLIGATIONS DES ACTIONNAIRES ENTRE EUX
 - Droit de préemption
 - Contributions personnelles et financières
 - Polices d'assurance-vie
 - Solidarité
 - Restrictions sur le transfert des actions
- VENTE DU VIVANT
 - Avis de vente
 - Option d'achat
 - Réponse
 - Refus
 - Conditions et modalités de paiement
 - Conditions essentielles
 - Démission
 - Faillite
 - Achat par la Société
- VENTE AU DÉCES
 - Conditions et modalités de paiement
 - Conditions essentielles
 - Héritiers
 - Suicide
 - Achat par la Société
 - Autres situations

- DISPOSITIONS GÉNÉRALES
 - Force majeure
 - Autonomie des dispositions
 - Avis
 - Titres
 - Annexes
 - Absence de renonciation
 - Droits cumulatifs et non alternatifs
 - Totalité et intégralité de l'entente
 - Modification de la convention
 - Genre et nombre
 - Incessibilité
 - Computation des délais
 - Devises
 - Lois applicables
 - Élection de domicile
 - Exemplaires
 - Portée de la convention
 - Solidarité
 - Écoulement du temps

- ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION
- DURÉE DE LA CONVENTION
- FIN DE LA CONVENTION
- RECONNAISSANCE DES PARTIES
- SIGNATURE DES PARTIES
- INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ